

3. Service public



OBJECTIF Chez elle et au niveau international, la Suisse s'engage en faveur du renforcement, du développement et du contrôle transparent des services publics, afin de garantir un accès universel à des services fondamentaux de qualité et de permettre des décisions communes et démocratiques concernant leur fonctionnement.



CONTEXTE

Des services fondamentaux de qualité et universellement accessibles, comme l'accès à l'eau potable et à l'énergie, les transports publics, la santé ou l'éducation, sont des composantes fondamentales de la prospérité des populations, et des conditions nécessaires au respect des droits humains. Ces prestations de service public représentent aussi des secteurs économiques importants, générateurs de nombreux emplois et à forte valeur ajoutée.

Pendant des décennies, les organisations financières internationales, comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, ont imposé à des États endettés des « programmes d'ajustement structurel », souvent accompagnés de la privatisation et de la commercialisation d'entreprises étatiques. Le service public subit aussi une forte pression dans le cadre des négociations sur le libre-échange ou les investissements. La taille du secteur et la forte dépendance des populations aux services proposés attirent la convoitise des entreprises privées, qui espèrent profiter de leur commercialisation.

Or, le service public n'est pas une marchandise, et c'est en principe pour de bonnes raisons qu'il ne fonctionne pas selon les règles du marché et de la concurrence. Les subventions croisées, la solidarité, l'obligation de service universel ainsi que le financement et le contrôle publics sont des principes éprouvés du service public, qui vont cependant à l'encontre d'une logique de marché centrée sur la concurrence. Heureusement, les démarches visant à libéraliser le commerce de services ne passent plus inaperçues. Les négociations autour de l'Accord sur le commerce des services (ACS) sont la dernière grande tentative de la Suisse, l'UE et d'autres États de promouvoir la libéralisation du secteur.³⁹ Ces négociations se sont toutefois enlisées, car bon nombre de citoyen-ne-s, d'entreprises du secteur public et d'autres parties prenantes connaissent aujourd'hui l'importance stratégique du secteur des services. Ils revendiquent une discussion publique sur ces questions ainsi que la protection du service public. Les accords et les nouveaux projets d'accords comprennent donc désormais bien souvent des clauses d'exclusion du service public.

La difficulté est la suivante : les accords relatifs au commerce de services suivent pour le moment une tendance croissante à la libéralisation. Une fois un accord conclu, il est très difficile de renforcer les exceptions accordées (effet « *lock-in* »). Il est quasiment impossible pour les États, régions et communes de revenir a posteriori sur un pas déjà fait vers la libéralisation, ou de mettre en œuvre de nouvelles dispositions visant à protéger le bien commun ou à limiter les profits. La perte d'un domaine d'activité accessible aux prestataires étrangers peut être considérée comme une violation de l'accord, et faire l'objet de sanctions. Pourtant, il arrive que l'opinion publique évolue au sujet des services publics, qui doivent faire l'objet d'une protection particulière. Les débats sur les questions liées à l'impact des secteurs de l'énergie, du logement ou du numérique sur le bien commun ont notamment totalement changé de visage ces vingt dernières années.



MARCHE À SUIVRE

PROTÉGER LE SERVICE PUBLIC DE LA PRIVATISATION

L'importance particulière du service public doit être prise en compte et mise en lumière dans le cadre de tous les accords commerciaux ou d'investissements bilatéraux. Que ce soit au sein de l'OMC, lors d'autres négociations commerciales ou d'investissements, ou au sein des organisations financières internationales, les politiques intérieure et extérieure de la Suisse doivent lui permettre d'agir de manière cohérente. Elles ne doivent donc pas aller dans le sens d'une libéralisation et d'une privatisation croissante des services d'intérêt public.

PRÉSERVER UNE MARGE DE MANŒUVRE DÉMOCRATIQUE

Un service public performant et moderne ne peut pas exister sans conditions-cadres politiques et économiques appropriées. La forme idéale de ces conditions-cadres dépend du contexte : le pays, la culture, les conditions économiques et l'époque. Il est

donc important de garantir le droit des États, des communes ou d'autres autorités territoriales à décider à tout moment, librement et démocratiquement, de la réglementation relative aux entreprises et aux conditions-cadres du service public, afin d'atteindre les différents objectifs fixés pour le bien commun. Il doit également être possible de revenir sur des démarches de privatisation ou de libéralisation entreprises par le passé sans risquer de sanctions commerciales. Dans sa politique économique extérieure, la Suisse devrait s'engager pour que tous les pays disposent d'une marge de manœuvre politique suffisante pour réglementer les services publics (voir le chapitre « Préserver une marge de manœuvre politique » p. 9).

ENCOURAGER LA COOPÉRATION POUR LE BIEN COMMUN

Les entreprises et administrations publiques possèdent une grande expertise en matière de services publics. Certaines de ces entreprises partagent leurs connaissances avec d'autres par le biais de partenariats public-public. La coopération internationale en matière de recherche et de développement pour la création de nouveaux traitements⁴⁰ ou pour l'amélioration des infrastructures numériques peut aussi aider le service public à proposer de meilleurs services et à créer de nouveaux communs. Dotée d'un secteur public et d'instituts de recherche comparativement forts, la Suisse a beaucoup à apporter. La qualité des structures de services publics suisses comme les CFF, La Poste, les établissements de formation, l'approvisionnement en eau ou le ramassage des ordures est reconnue bien au-delà des frontières du pays. Le service public suisse peut toutefois également profiter des connaissances et compétences venues d'autres pays. Afin de promouvoir l'intérêt général, la politique économique extérieure de la Suisse devrait défendre un renforcement des coopérations internationales entre entreprises publiques et instituts de recherche, notamment pour la pratique, la recherche et le développement.